



Renseignements importants destinés aux locataires

Utilisez cette formule pour présenter une requête à la CLI si vous êtes un ancien locataire qui avez quitté un logement locatif parce que le locateur vous a donné l'un des avis de résiliation suivants et que vous croyez que le locateur vous a donné cet avis de mauvaise foi :

- N12, *Avis de résiliation de la location parce que le locateur, un acheteur ou un membre de la famille veut occuper le logement locatif.*
- N13, *Avis de résiliation de la location parce que le locateur veut démolir le logement locatif, y effectuer des réparations ou l'affecter à un autre usage.*

Vous trouverez des instructions sur la façon de remplir la formule T5 sur le site Web de la CLI à tribunauxdecisionnelontario.ca/cli.

1. Choisissez votre langue préférée (français ou anglais). Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation, remplissez la demande de mesure d'adaptation de Tribunaux décisionnels Ontario.
2. Remplissez les quatre parties de cette requête.
 - **Partie 1** : Renseignements généraux sur :
 - le logement locatif visé par cette requête;
 - vous et les autres locataires qui habitez dans le logement, votre locateur et les autres parties à la requête;
 - votre location et les autres requêtes non réglées concernant le logement locatif.
 - **Partie 2** : Sélectionnez et expliquez les motifs de votre requête.
 - **Partie 3** : Sélectionnez la ou les mesures de redressement que vous voulez que la CLI inclue dans l'ordonnance.
 - **Partie 4** : Vous ou votre représentant apposez ici votre signature et fournissez les coordonnées de votre représentant le cas échéant.
3. Déposez toutes les pages de cette requête auprès de la CLI (à l'exception de la présente page). Vous devez présenter votre requête au plus tard un an après la date à laquelle vous avez quitté le logement locatif. La CLI vous enverra un avis d'audience précisant la date, l'heure et le lieu de votre audience.
4. Payez les frais de demande à la CLI au moment de déposer la demande. La CLI ne traitera pas votre demande à moins que vous n'ayez payé les frais. Les droits de présentation de la requête T5 sont de **53 \$**. Si la requête que vous déposez vise plus d'un logement locatif, les droits sont de **53 \$** pour le premier logement et de **5 \$** pour chaque autre logement, jusqu'au maximum de **450 \$**. Si vous postez la demande ou l'envoyez par service de messagerie, vous pouvez payer les droits de dépôt par mandat, chèque certifié ou carte de crédit. Vous ne pouvez pas payer en argent comptant ou avec une carte de débit si vous déposez par la poste ou par service de messagerie. Si vous payez en ligne, envoyez votre reçu et votre requête par courriel à LTBpayments@ontario.ca. Si vous ne pouvez pas payer les frais, vous pouvez [demander une dispense des frais](#).
5. Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions, communiquez avec la CLI.

416 645-8080

1 888 332-3234 (sans frais)

tribunauxdecisionnelontario.ca/cli



Langue préférée

La CLI offre des services en français et en anglais.

Quelle est votre langue préférée? Français Anglais

Si vous êtes l'intimé et que vous souhaitez obtenir des services en français, remplissez le formulaire [Demande de services en français](#) et envoyez-le par courriel ou par la poste au bureau de la CLI qui traite le dossier.

Mesures d'adaptation

Une mesure d'adaptation est un aménagement qui permet à tout le monde, quelles que soient ses capacités, de participer pleinement à l'instance devant la CLI.

Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation, remplissez le formulaire de [demande d'une mesure d'adaptation](#) et envoyez-le par courriel ou par la poste au bureau de la CLI qui traite le dossier. Pour obtenir le formulaire et des renseignements sur l'adaptation, consultez tribunalsontario.ca/fr/accessibilite-et-diversite/.

Lisez attentivement les instructions avant de remplir le présent formulaire. Écrivez les renseignements en lettres moulées ou dactylographiez-les.

Partie 1 : Renseignements généraux

Adresse du logement locatif visé par cette requête

Numéro municipal

Nom de la rue

Type de rue (par ex., rue, avenue, boulevard)

Point cardinal (par ex., est)

Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

RÉSERVÉ AU BUREAU :

File Number

Delivery Method:

In Person

Mail

Courier

Email

Service Ontario Center

FL



Renseignements sur la location

Quand avez-vous quitté le logement locatif visé par cette requête?

/ /
jj/mm/aaaa

PARTIE 2 : MOTIFS DE LA REQUÊTE

Vous pouvez présenter cette requête pour l'un des quatre motifs suivants. Ombrez complètement la boîte correspondant à chaque motif de votre requête à la CLI.

J'ai quitté le logement locatif parce que le locateur m'a donné de mauvaise foi l'un des avis de résiliation suivants :

- Motif 1 :** Le locateur m'a donné un avis de résiliation N12 indiquant que le locateur ou l'une des personnes suivantes avait l'intention d'emménager dans le logement locatif :
 - un membre de la famille immédiate du locateur;
 - une personne qui fournit ou qui fournira des services en matière de soins au locateur ou à un membre de la famille immédiate du locateur.

- Motif 2 :** Le locateur m'a donné un avis de résiliation N12 indiquant que l'acheteur ou l'une des personnes suivantes avait l'intention d'emménager dans le logement locatif :
 - un membre de la famille immédiate de l'acheteur;
 - une personne qui fournit ou qui fournira des services en matière de soins à l'acheteur ou à un membre de la famille immédiate de l'acheteur.

- Motif 3 :** Le locateur m'a donné un *Avis de résiliation de la location parce que le locateur veut démolir le logement locatif, y effectuer des réparations ou l'affecter à un autre usage* (formulaire N13).

- Motif 4 :** Le locateur m'a donné un *Avis de résiliation de la location* (formulaire N13) parce qu'il voulait effectuer des réparations ou des rénovations dans le logement locatif. J'ai remis au locateur, par écrit, un avis l'informant que je souhaitais retourner vivre dans le logement locatif après l'exécution des travaux. Le locateur ne m'a pas donné le droit de retourner vivre dans le logement locatif après l'exécution des travaux.

Explication de vos motifs

Décrivez les faits qui vous ont amené à présenter une requête à la CLI.

- Que s'est-il produit pour que vous pensiez que le locateur vous a donné un avis de résiliation de mauvaise foi?
- Quelles sont les dates et les heures des faits qui sont survenus?
- Que s'est-il passé après que vous avez quitté le logement?
- Quels sont les noms et postes (par exemple, concierge) des personnes impliquées?

Description détaillée



PARTIE 3 : MESURES DE REDRESSEMENT

Les mesures de redressement énumérées ci-dessous sont des ordonnances que la CLI peut rendre relativement aux motifs de votre requête. Ombrez complètement la boîte pour indiquer les mesures de redressement que vous voulez que la CLI ordonne. Si la CLI décide en votre faveur, elle peut décider d'ordonner une ou des mesures de redressement qui diffèrent de celles que vous avez sélectionnées.

Mesure de redressement 1 : Le locateur doit m'accorder une diminution de loyer de

, \$

Mon loyer actuel est de , \$

Je dois payer le loyer au mois à la semaine autre (précisez) _____

Veillez expliquer : Comment avez-vous calculé la diminution de loyer?

Annexez d'autres feuilles au besoin.

Mesure de redressement 2 : Le locateur doit payer une amende à la CLI.

Mesure de redressement 3 : Le loyer de mon nouveau logement locatif est plus élevé. Le locateur doit me payer la différence entre le loyer de mon ancien logement et celui de mon nouveau logement pendant un an à partir de la date à laquelle j'ai quitté mon logement.

La différence de loyer est de , \$ chaque

mois semaine autre (précisez) _____

Le montant total que me doit le locateur est de , \$

Mesure de redressement 4 : Le locateur doit me rembourser les frais de déménagement et d'entreposage.

Le total de ces frais est de , \$

Veillez expliquer : Comment avez-vous calculé les frais?

Annexez d'autres feuilles au besoin.



Mesure de redressement 5 : Le locateur doit me verser une indemnité générale de _____ , \$

Veillez expliquer : Comment vous avez calculé l'indemnité générale?

Annexez d'autres feuilles au besoin.

Mesure de redressement 6 : Je veux que la CLI ordonne les autres mesures de redressement que j'ai décrites ci-dessous.

Veillez expliquer : Quelles autres mesures voulez-vous que la CLI ordonne?

Annexez d'autres feuilles au besoin.

**Partie 4 : Signature****Signature du locataire / représentant juridique du locataire**
jj/mm/aaaa

Qui a signé la requête? Ombrez complètement le cercle correspondant à votre réponse.

Locataire 1 Locataire 2 Représentant juridique

Renseignements sur le représentant juridique

Prénom

Nom de famille

N° du BHC Raison sociale de la société (le cas échéant)

Adresse postale

Unité/App/Bureau Municipalité (ville, village, etc.) Prov. Code postal

N° de téléphone (jour) N° de téléphone (soir) N° de télécopieur
() - () - () -

Adresse électronique

Collecte de renseignements personnels

La Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements demandés sur le présent formulaire afin de régler votre requête déposée en vertu de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Une fois le formulaire déposé, les renseignements concernant l'instance peuvent devenir publics s'ils figurent dans une décision ou une ordonnance du tribunal ou dans un autre document, conformément à la [Politique d'accès aux documents](#) de Tribunaux décisionnels Ontario et à la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux*. Les parties qui souhaitent assurer la confidentialité de leurs dossiers ou renseignements doivent demander à l'arbitre une ordonnance de confidentialité. Pour toute question sur les ordonnances de confidentialité ou l'accès aux dossiers, envoyez-nous un courriel à LTB@ontario.ca ou appelez l'Info-Centre au **416 645-8080** ou **1 888 332-3234** (sans frais).

Renseignements importants de la Commission de la location immobilière

1. Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs à la Commission de la location immobilière constitue une infraction à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.
2. La CLI peut ordonner au locateur ou au locataire de rembourser à l'autre partie les frais liés à la requête.
3. La CLI a des *Règles de pratique* et de procédure qui énoncent les modalités relatives au processus de présentation d'une requête, ainsi que des *lignes directrices d'interprétation* qui expliquent de quelle façon la CLI peut trancher certaines questions susceptibles d'être soulevées dans une requête. Vous pouvez consulter les règles de pratique et de procédure et les lignes directrices sur le site Web de la CLI à tribunalsontario.ca/cli ou en acheter un exemplaire dans un bureau de la CLI.



Méthode de paiement

Indiquez le mode de paiement choisi pour payer les droits:

[Paiement en ligne](#) Reçu n° : _____

Remarque : le reçu doit être envoyé par courriel avec la requête à LTBpayments@ontario.ca.

Mandat Chèque certifié

Le mandat ou le chèque certifié doit être établi à l'ordre du « ministre des Finances ».

Carte de crédit

Si vous payez par carte de crédit et déposez votre requête par la poste ou par service de messagerie, vous devez remplir le formulaire [Paiement par carte de crédit](#) et le faire parvenir avec votre requête.